

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE MANTES-LA-VILLE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU 2 MARS 2021**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : Monsieur DAMERGY Sami

Présents : Monsieur DAMERGY Sami, Madame PEREIRA Nathalie, Monsieur KOSSOKO Thidjane Bernard, Madame GOUJU Vanessa, Monsieur SERRAKH Sadik, Madame SOUMARE Maimouna, Monsieur COGONI Guy, Monsieur BENHACOUN Ari, Madame MOUMMAD Hassna, Monsieur TESSON Vincent, Monsieur LOUALI Brahim, Madame DIOP Fatimata, Monsieur ROBISE Stéphane à partir de 18 heures 48, Madame PEULVAST-BERGEAL Annette, Madame HOUP-
PLOUVIEZ Marie-Nicole, Madame SEBAYASHI Josyane, Monsieur LE CAM Alain, Madame BEN
CHATER Rachida, Monsieur CHIODELLI Denis, Monsieur DRENEUC Jean-Loïc, Madame JEULAND
Sylvie, Madame IHIA Aicha, Monsieur BERTO Bruno, Monsieur ZAITAR Aziz, Madame EL ASRI
Sabah, Monsieur CISSE Diaguily et Madame SABINO Cécilia.
Madame GENEIX Monique, Madame GICQUEL Maryvonne, Monsieur LAROCHE Philippe,
Monsieur FLEURY Pierre, Monsieur MORIN Laurent et Monsieur NAUTH Cyril.

Absents excusés : Monsieur ENNOUNI Hassan donne pouvoir à Monsieur DAMERGY Sami

Absent : Monsieur ROBISE jusqu'à 18 heures 48

Décide à l'unanimité de tenir le Conseil Municipal à huis clos élargi.

Secrétaire : Madame HOUP PLOUVIEZ Marie-Nicole

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 38

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approbation du procès verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2021.
Décide à l'unanimité

Les trois premiers points sont ajournés en raison de l'absence de Madame LE CORRE Nicole.

OBJET : Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale

Article Unique :

D'installer officiellement Madame LE CORRE Nicole dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

OBJET : Modification de la composition de la Commission Municipale « Développement économique, emploi et commerce »

Article 1^{er} :

De modifier la composition de la Commission Municipale « Développement Economique, Emploi et Commerce » comme suit :

| Titulaires | Suppléants |
|------------------------------|--------------------------------|
| M. KOSSOKO Thidjane Bernard | M. BENHACOUN Ari |
| Mme PEREIRA Nathalie | M. CISSE Diaguily |
| Mme PEULVAST-BERGEAL Annette | M. BERTO Bruno |
| M. ZAITAR Aziz | M. LE CAM Alain |
| Mme GOUJU Vanessa | Mme HOUP PLOUVIEZ Marie-Nicole |
| M. LAROCHE Philippe | Mme LE CORRE Nicole |

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Modification de la composition de la Commission Municipale « Action sociale, accès aux droits et à la santé »

Article 1^{er} :

De modifier la composition de la Commission Municipale « Action Sociale, Accès aux Droits et à la Santé » comme suit :

| Titulaires | Suppléants |
|----------------------|------------------------|
| Mme PEREIRA Nathalie | Mme BEN CHATER Rachida |
| Mme IHIA Aïcha | M. ENNOUNI Hassan |
| Mme SOUMARE Maïmouna | Mme EL ASRI Sabah |
| M. LOUALI Brahim | M. CISSE Diaguily |
| Mme DIOP Fatimata | Mme MOUMMAD Hassna |
| Mme LE CORRE Nicole | Mme GICQUEL Maryvonne |

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021-III-07**

OBJET : Deuxième phase du dispositif Départemental d'Aide d'Urgence visant à accompagner le bloc communal pour le soutien des commerçants et artisans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés

Décide

Article 1^{er} :

Approuve la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

Arrivée de Monsieur ROBISE à 18 heures 48.

- **Réf : 2021-III-08**

OBJET : Approbation de la convention cadre pour l'étude et la réalisation de prestations de services entre Seine-et-Yvelines Numérique et la commune de Mantes-la-Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **33 voix POUR et une ABSTENTION (Madame GENEIX)**

Décide

Article 1er :

D'approuver le projet de convention cadre ci-joint pour l'étude et la réalisation de prestations de services avec Yvelines Numérique pour le segment « Numérique pour l'Education ».

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer la dite convention qui prendra effet à compter de sa notification par Seine-et-Yvelines numérique et tous documents s'y rapportant et s'appliquera pendant une durée de trois ans.

Article 3 :

Dit que les crédits sont inscrits en dépense au budget de l'exercice en cours de la commune.

Article 4 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021-III-09**

OBJET : Convention Territoriale Globale 2020 - 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par 28 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Madame GENEIX, Mme GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

DECIDE

Article 1^{er} :

De s'engager dans une Convention Territoriale Globale à compter du 1er janvier 2020.

Article 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021-III-10**

OBJET : Transfert des services du CCAS aux Services de la Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **29 voix POUR et 5 voix CONTRE (Madame GENEIX, Mme GICQUEL, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

Décide

Article 1er :

D'autoriser le transfère des postes et compétences aux services de la ville

Article 2 :

Le transfert desdits services du CCAS de Mantes-la-Ville aux services de la commune sera effectif au 1^{er} avril 2021 et que les agents à ces postes seront mutés en conséquence ;

Article 3 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- **Réf : 2021-III-11**

OBJET : Adaptation du tableau des postes budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **28 voix POUR** et **6 voix CONTRE (Madame GENEIX, Madame GICQUEL, Monsieur LAROCHE, Monsieur FLEURY, Monsieur MORIN et Monsieur NAUTH)**

Décide

Article 1er :

De créer les postes suivants :

- La création de 2 emplois permanents d'attaché, à temps complet :
Le tableau des emplois est ainsi modifié :
Filière : administrative
Cadre d'emploi : attaché
Grade : attaché

- ancien effectif : 10
- **nouvel effectif : 12**
- La création de 1 emploi permanent d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaire :
Le tableau des emplois est ainsi modifié :
Filière : technique
Cadre d'emploi : adjoint technique
Grade : adjoint technique

- ancien effectif : 0
- **nouvel effectif : 1**

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 :

Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021-II-12**

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention concernant le programme de Réussite Educative 2021 auprès de l'ANCT et de signer la convention se rapportant au financement de l'Etat en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** des membres présents et représentés

Décide

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ANCT d'un montant total de 85 000 €.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention pour la réalisation du projet de Réussite Educative 2021 entre la Ville et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021-III-13**

OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention concernant le programme de Réussite Educative 2021 auprès du FIPD et de signer la convention se rapportant au financement de l'Etat en 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentés

Décide

Article 1^{er} :

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) d'un montant total de 3 000 €.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention pour la réalisation de l'action « Après l'exclusion... Une solution » entre le Centre Communal d'Action Sociale et le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Article 3 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Réf : 2021-III-14**

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Municipal

Décide

Article unique :

De prendre acte de la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2021 du Budget Principal de la Ville.

Le Conseil Municipal,

- Entend le compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CLOTURE DE LA SEANCE A 20 HEURES 49

Fait à Mantes-la-Ville, le 2 mars 2021



**Le Maire,
Sami DAMERGY**